

Le Glaïeul des marais

Une espèce en danger

Le Glaïeul des Marais s'épanouit dans les prairies humides situées dans des clairières ou en lisière de bois. Mais attention, cette plante qui aime la lumière ne peut vivre qu'au sein d'un milieu ouvert ! Cette exigence explique la première menace qui pèse sur l'espèce : en l'absence d'entretien, la forêt gagne du terrain et les prairies s'embroussaillent puis se boisent.

A l'inverse, les activités humaines peuvent conduire à la destruction du Glaïeul des marais : plantations forestières, urbanisation, enrichissement du sol ou remblaiement des zones humides.



Réintroduction des bulbes



Fauche avec engin spécialisé



Arrachage du solidage



Fiche d'identité

Glaïeul des marais *Gladiolus palustris*

- **Plante vivace** — Bulbe
- **Taille** — 30 à 60 cm de hauteur
- **Floraison** — Juin en plaine, juillet en montagne.
- **Milieu** — **Prairies humides en clairières ou lisière de bois.** Elle supporte bien les inondations temporaires comme les assèchements périodiques. Le caractère fluctuant du niveau de la nappe phréatique est un facteur prédominant dans le maintien de ce type de prairie et du Glaïeul des marais.
- **Sol** — **Pauvre en nutriments mais riche en matière organique,** argileux, souvent calcaire mais parfois acide en surface.
- **Aire de répartition** Limitée à quelques départements français (Alsace, Jura, Ain et Haute-Savoie) et à quelques localisations par département. Dans l'Ain, il atteint au maximum 1 200 m d'altitude.

Une démarche partenariale pour sa préservation

Suite à l'inventaire interdépartemental (Haute-Savoie, Ain) des secteurs de présence de la plante, **une dynamique de préservation a été initiée par Asters** – Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie. Aujourd'hui le SYMASOL, Syndicat Mixte des Affluents du Sud-Ouest Lémanique, porte les actions de gestion de sept stations de Glaïeul des marais de la forêt de Planbois.

Pour préserver l'espèce, des opérations de débroussaillage, de fauche, de réintroduction de bulbes ou encore d'arrachage de plantes envahissantes sont possibles grâce :

- **à l'engagement actif des propriétaires :** Association Communale de Chasse Agréée de Sciez, communes de Margencel et de Lully, Syndicat Intercommunal des Eaux des Moises, propriétaires privés ;
- **et à l'appui des partenaires techniques :** Asters, Conservatoire Botanique National Alpin, Fédération Départementale des Chasseurs, Office National des Forêts.

D'autres espèces bénéficient de la gestion en faveur du glaïeul

Ophioglosse

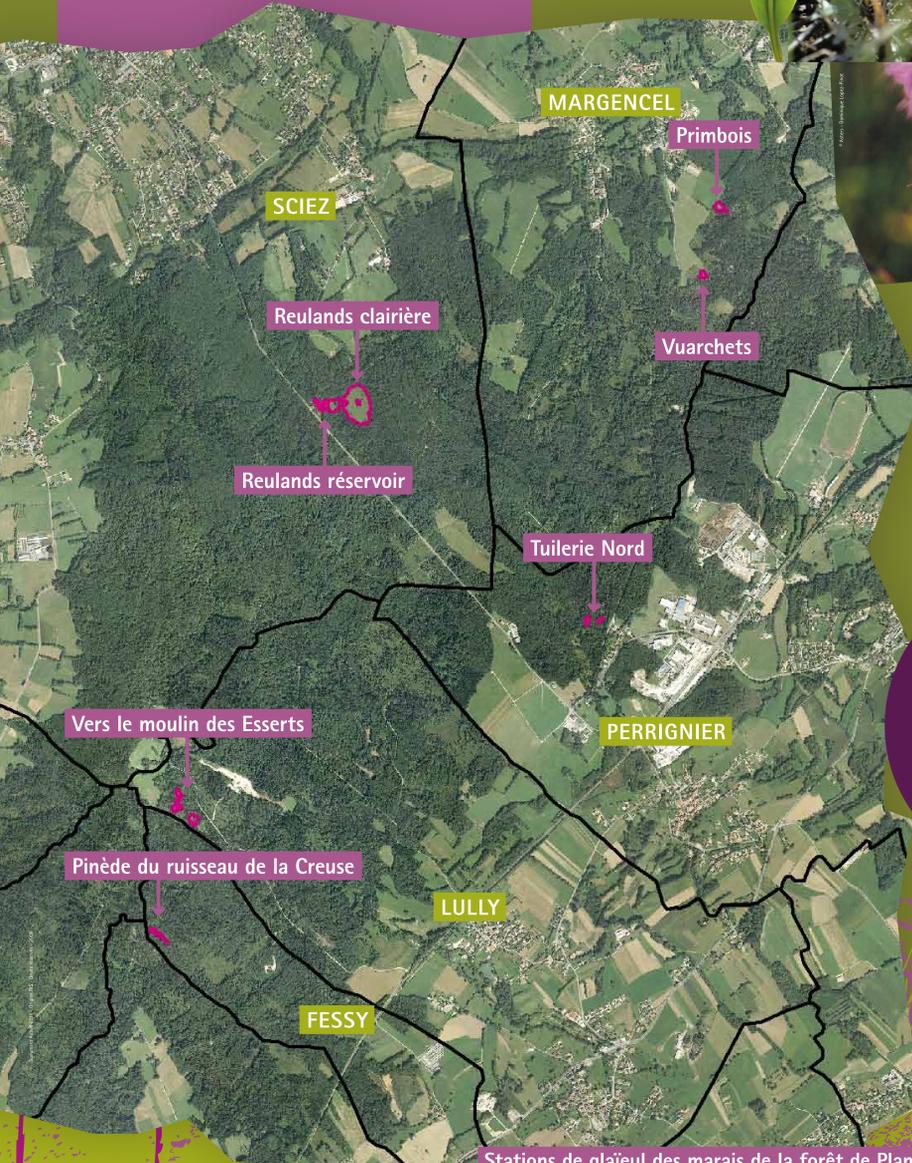


Sonneur à ventre jaune



Laser de Prusse

CEillet superbe



Stations de glaïeul des marais de la forêt de Planbois
Programme de gestion 2011-2015



PICHELLETTE INTERDITE

Statut réglementaire

L'espèce est protégée au niveau national. C'est une plante prioritaire de la flore menacée de France et de la Directive européenne Habitats Faune Flore.



CIRCULATION INTERDITE EN DEHORS DES VOIES OUVERTES

Un habitat fragile à respecter

Tout comme les atteintes à la plante elle-même, les dégradations de son milieu de vie lui sont préjudiciables, en particulier celles causées par la circulation des véhicules à moteur.



Avec le soutien financier de

